

SEANCE DU 08 juillet 2015

L'an deux mil quinze, le huit juillet, les membres du Conseil Municipal dûment convoqués, se sont réunis à vingt heures trente, dans la Salle de la Mairie, sous la présidence de Madame Françoise WILTZ, Maire.

Présents :

-Françoise WILTZ	<i>Maire</i>	
-Sophie BORGEON	<i>Première adjointe</i>	-Sylvie DROUART
-Michel RAZAFIMBELLO	<i>Deuxième adjoint</i>	-Julien MERVEILLEUX
-Alain FERRY	<i>Troisième adjoint</i>	-Marc LECONTE
-Bruno SEMANNE		-Jean-Marie TURQUIE
-Nathalie GILBERT		-Florence DÉPÉE
-Bezza BERKANI		
-Bernard VAILHÉ		

Absents excusés : Bernard PAPILLON (donne procuration à Françoise WILTZ)

Absents : Mathieu DUJARDIN

Secrétaire de séance : Sylvie DROUART

Madame Françoise WILTZ propose aux membres du Conseil Municipal d'adopter le procès-verbal de la précédente réunion. Aucune observation n'ayant été soulevée, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

- Subvention carte Optile et Imagin'Air
- Délibération pour un échange de terrains
- Délibération pour le déplacement de panneaux d'entrée et de sortie de Hameaux
- Adhésion de la commune de Genainville et retrait des communes de Labbeville et Vallangoujard au Syndicat Intercommunal d'Assainissement Autonome (S.I.A.A.)
- Questions diverses

SUBVENTION DE LA CARTE SCOLAIRE OPTILE ET IMAGINE 'R

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de la possibilité de reconduire la prise en charge, pour les élèves d'Haravilliers, scolarisés et âgés de moins de 25 ans, de la carte de transport OPTILE (un seul aller-retour par jour) ou de la carte IMAGINE'R (nombre d'aller-retour illimité sur le réseau francilien) pour un montant représentant 70 % du coût annuel de la carte Optile soit 80,00 € pour l'année 2015/2016.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de reconduire la prise en charge financière des cartes OPTILE et IMAGINE'R à hauteur de 80,00 € par élève pour l'année 2015/2016.

DELIBERATION POUR UN ECHANGE DE TERRAINS

En raison de l'absence de certains documents, ce sujet sera abordé lors d'un prochain conseil municipal.

DEPLACEMENT DE PANNEAUX D'ENTRÉE ET DE SORTIE DE HAMEAUX

Madame le maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de déplacer les limites de l'agglomération du hameau SAUSSETE suite au projet de la mise en place d'un arrêt bus sur la RD 188 .

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Considérant que l'arrêt bus doit se situer à l'intérieur de l'agglomération de Saussette ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve la décision de déplacer le panneau d'entrée d'agglomération « Saussette » sur la RD 188 direction Le Ruel du PR 14+900 au PR 15+150 ;
- Autorise Madame le maire à signer l'arrêté ;
- Autorise Madame le maire à consulter les services du Conseil Départemental pour envisager des aménagements sur la RD 188 dans la traversée de l'agglomération de Saussette dans le cadre de la sécurité routière.

ADHESIONS AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ASSAINISSEMENT AUTONOME (SIAA)

Madame le Maire donne connaissance à l'assemblée :

- ✓ De la demande d'adhésion au S.I.A.A. de la commune de GENAINVILLE,
- Et de l'acceptation ladite adhésion par le comité syndical réuni le 11 mai 2015.

Le conseil,

VU l'arrêté préfectoral n° 389 du 13 novembre 1998 créant le Syndicat Intercommunal d'Assainissement Autonome,

ET après en avoir délibéré,

DECIDE D'ACCEPTER, à l'unanimité des membres présents,

- ✓ L'adhésion au S.I.A.A. de la commune de GENAINVILLE.

RETRAIT DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ASSAINISSEMENT AUTONOME (SIAA)

Madame le Maire donne connaissance à l'assemblée :

- ✓ De la demande de retrait du S.I.A.A. des communes de LABBEVILLE et de VALLANGOUJARD

Et de l'acceptation desdits retraits et de ladite adhésion par le comité syndical réuni le 11 mai 2015.

Le conseil,

VU l'arrêté préfectoral n° 389 du 13 novembre 1998 créant le Syndicat Intercommunal d'Assainissement Autonome,

ET après en avoir délibéré,

DECIDE D'ACCEPTER, à l'unanimité des membres présents,

- ✓ Le retrait du S.I.A.A. des communes de LABBEVILLE et VALLANGOUJARD,

Séance levée à 21 h 20